

**COMMERCIALISATION EN COTE D'IVOIRE DU POISSON
SECHE ET FUME EN PROVENANCE DU NIGER SUPERIEUR**

A. ILTIS

*Chargé de Recherches ORSTOM
à la Section de Recherches Piscicoles de Bouaké*

Le Service de la statistique (M. Michaud) a effectué au cours des années 1958 et 1959 une enquête sur la commercialisation en Côte d'Ivoire du poisson séché et fumé en provenance de la zone d'inondation du Niger Supérieur.

Les chiffres obtenus au cours de cette enquête ont permis de constater que presque tout le poisson fumé importé en Côte d'Ivoire est vendu et déchargé aux entrepôts de Bouaké (en 8 mois 1.162 tonnes déchargées pour 61 tonnes en transit). Par contre, le tiers environ du poisson séché est amené directement sur les marchés de consommation (Dimbokro — Gagnoa — Abidjan) sans passer par les entrepôts de Bouaké (347 tonnes de transit pour 754 tonnes déchargées).

En extrapolant sur un an, les résultats obtenus pour les dix mois de l'enquête, on peut évaluer les importations d'une année à 3.860 tonnes, soit en comptant le kilo de poisson à 200 fr, une valeur entre 750 et 800 millions de francs CFA. Les importations diminuent sensiblement de juillet à novembre, les mois d'août et septembre correspondant au minimum. Les tonnages de poisson fumé importé égalent sensiblement ceux de poisson séché.

Au point de vue origine, 91% du poisson importé en Côte d'Ivoire vient de Mopti, 8% de Ségou, 1% des autres centres de pêche. Mopti fournit presque tout le poisson fumé (98%) tandis que Ségou plus spécialisé dans le poisson séché, semble-t-il, fournit 15% du poisson séché importé.

La ventilation par cercle de destination a donné sur un mois les résultats suivants :

| Localités | Poisson fumé tonnes | Poisson séché tonnes | Pourcentage total % |
|-----------------------|---------------------------|----------------------------|---------------------------|
| Bouaké | 76 | 33 | 30 |
| Dimbokro | 46 | 26 | 20 |
| Abengourou | 17 | 18 | 9 |
| Gagnoa | 2 | 29 | 8 |
| Daloa | 6 | 19 | 7 |
| Man | 9 | 13 | 6 |
| Bouaflé | 11 | 8 | 6 |
| Seguela | 11 | 4 | 4 |
| Lagunes | 8 | 6 | 4 |
| Agboville | 4 | 10 | 4 |
| Korhogo | 3 | 1 | 1 |
| Grand-Lahou | — | 6 | 1 |

La moitié du poisson séché ou fumé importé est consommé dans les cercles de Bouaké et Dimbokro. Bouaké est de loin le plus grand consommateur de poisson : pour le mois considéré, une demi livre de poisson fumé ou séché a été consommée en moyenne par habitant.

En ce qui concerne les espèces importées, la répartition étudiée sur un mois a donné les résultats suivants :

| | Nbre total de tonnages | Pourcentage |
|---|---------------------------|-------------|
| <i>Lates niloticus</i> | 171 | 42 |
| <i>Clarias heterobranchus</i> | 102 | 25 |
| <i>Citharinus-Citharidium</i> | 49 | 12 |
| Mormyridés | 23 | 6 |
| <i>Auchenoglanis-Synodontis</i> | 22 | 5 |
| <i>Distichodus</i> | 13 | 3 |
| <i>Labeo-Barbus</i> | 6 | 2 |
| <i>Alestes (Tinent)</i> | 6 | 2 |
| <i>Gymnarchus</i> | 5 | 1 |
| <i>Heterotis</i> | 4 | 1 |
| <i>Tilapia</i> | 4 | 1 |
| | 405 | 100 |

Le " Capitaine " vient donc nettement en tête des importations. Les comptages ayant été fait au mois de décembre et durant un mois seulement, il n'a pas été possible de savoir si les pourcentages subissaient en cours d'année des variations importantes dues par exemple à la succession sur le Niger des différents types de pêche.

Les transactions depuis Mopti à Bouaké se passent en général comme suit : Le marchand qui vient à Bouaké a bien souvent un associé à Mopti. Celui-ci achète le poisson et le stocke en magasin jusqu'à l'expédition suivante. C'est lui qui achète les caisses et les nattes pour le transport ; le poisson séché vient en colis dans une natte cousue avec de la ficelle, mais le poisson fumé, plus fragile, est disposé entre deux nattes à l'intérieur d'une caisse.

Ce sont des manœuvres qui effectuent le tri du poisson et qui le disposent dans les caisses et les colis. Les mêmes manœuvres assurent ensuite la couture du colis et la fermeture par trois planchettes clouées en travers de ses deux montants supérieurs.

Le coût de l'opération se décomposait ainsi en février 1959 :

| | |
|---|----------------------------|
| — Stockage en magasin | — 1 fr par kilo de poisson |
| — Prix d'une caisse— | — 200 à 225 fr |
| — Prix d'une natte | — 45 à 50 fr |
| — Tri et conditionnement | — tarif caisse 15 fr |
| | — tarif colis 10 fr |
| — Clouage de la caisse — Fourniture de bois | — 15 fr |
| — Couture d'un colis | — 5 fr |

Quand le marchand est décidé à expédier le poisson en Côte d'Ivoire, il s'adresse à un courtier ou " coxeur " qui sert d'intermédiaire avec les

transporteurs. Moyennant 5.000 fr que lui remet le transporteur, le coxeur se charge de régler les droits de circulation (1.000 fr environ) et de payer (350 fr) le commis qui établira la note de chargement (liste des marchands expéditeurs, nombre de colis etc.). Le coxeur engagera également un manœuvre qui placera les colis sur le camion (350 fr) et un autre qui pour 500 fr sortira les colis du magasin au camion.

Il ne restera plus au marchand qu'à s'acquitter des taxes de sortie sur le poisson, soit 3 fr par kilo.

Une fois arrivé à Bouaké, le camion est déchargé et trié par des manœuvres que le marchand paye 5 fr par caisse et 2,50 fr par colis. Dès que le camion est déchargé, les caisses sont ouvertes et le poisson exposé pour la vente. Le stockage en magasin à Bouaké revient à 1 fr par kilo, taxe perçue par un magasinier qui paye lui même un loyer mensuel d'environ 3.000 fr à la municipalité.

Les emballages, nattes et caisses, sont considérés comme perdus et ne sont pas facturés séparément. En réalité le vendeur incorpore indirectement le prix de l'emballage en déduisant du poids brut de la caisse ou du colis un poids forfaitaire (7 kg pour les caisses, 1 kg pour les nattes), nettement inférieur au poids réel de l'emballage (9 à 13 kg pour une caisse 1 kg pour une natte). La différence est comptée au prix du poisson et paye au vendeur le prix d'achat de l'emballage et une partie du coût du transport Mopti-Bouaké. Ce système fait supporter au seul poisson fumé le prix de l'emballage mais jusqu'à présent n'incite nullement l'acheteur à préférer le poisson séché au poisson fumé.

La comparaison des cours du poisson au marché de gros de Bouaké fait apparaître une augmentation variant de 50 à 100% par rapport aux cours pratiqués à Mopti.